

Directives anticipées & personne de confiance en EHPAD



*Quand ? Comment ? Pourquoi ? Avec qui ?
Quels enjeux juridiques et éthiques ?*

lundi 28 février 2022 | 14h30-16h

avec la participation de :

Me Elodie JEAN *avocate au barreau de Nantes intervenant en droit de l'action sociale et des familles et en droit de la santé*

Bernard MORICEAU *directeur régional EHPAD du groupe EMERA pour la région Ouest*

Michel ABLINE *président de l'association France Alzheimer 49*

Pauline LESCOP *infirmière coordinatrice en EHPAD*

Le webinaire sera animé par **Xavier CHAUVELON** *journaliste*

La loi du 2 février 2016, dite loi Claeys-Léonetti, a créé de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. Parmi ces droits, les directives anticipées et la désignation de la personne de confiance comme modalités d'expression de ses volontés de fin de vie si la personne n'est plus en mesure de les exprimer restent des dispositifs encore mal connus du grand public. Du côté des professionnels des EHPAD, leur utilisation et leur finalité continuent de soulever de nombreux questionnements juridiques et éthiques :

Quelles sont les obligations des établissements en la matière ? A quel moment ces dispositions législatives peuvent-elles (doivent-elles ?) être présentées aux résidents ? Selon quelles modalités ? Quel est le professionnel qui doit assurer cette mission ? Le médecin ? Le(la) directeur(trice) ? Le(la) cadre administratif ? Le tuteur (ou la tutrice) pour les résidents sous mesure de protection ? Qui accompagne la rédaction des directives anticipées ? Comment ? Quelles sont les missions et les responsabilités qui incombent à la personne de confiance ? A quelles conditions les directives anticipées peuvent-elles avoir du sens et promouvoir l'expression de l'autodétermination des résident(e)s d'EHPAD ? Le taux de rédaction des directives anticipées et de désignation d'une personne de confiance peut-il (doit-il ?) constituer un marqueur de la qualité du fonctionnement d'un EHPAD en termes d'accompagnement, de management ?

Grâce aux regards croisés des intervenant(e)s, toutes ces questions et bien d'autres seront abordées au cours de cette table ronde destinée à toutes et tous (professionnel(le)s, usagers, aidant(e)s, étudiant(e)s, ...).

POUR ACCÉDER AU WEBINAIRE : <https://vu.fr/webinaireEREPL>

Ce lien dirige vers la page d'accueil de la chaîne YouTube de l'EREPL.

La vidéo se lancera sur cette page le 28.02.2022 à 14h30. Il sera alors possible de visionner le webinaire et de poser vos questions en direct via le Chat.